24 janvier 2006 **06.111**

Interpellation Laurence Boegli

Des emplois à 1000 francs: qui dit mieux?

Partout on parle de "réinsérer" les personnes en difficulté: personnes au chômage, en "fin de droit" (SIC) ou encore à l'aide sociale.

Mais, cette réinsertion ne s'entend malheureusement nulle part comme la volonté que chaque être humain puisse vivre dignement dans notre société et dispose pour cela des ressources nécessaires.

La réinsertion, ou l'insertion, dont on parle est toujours envisagée par le seul critère du marché du travail.

Ainsi est insérée non pas toute personne qui vit dignement, mais toute personne qui dispose d'un travail exercé pour le compte d'un employeur contre rémunération.

Dans ce cadre, le canton de Saint-Gall, notamment, teste actuellement les "jobs à 1000 francs". Il s'agit d'emplois au sein d'entreprises privées et payés 1000 francs par ces dernières, le surplus financier indispensable pour survivre étant versé par l'Etat. Alors, qu'il faut au moins 2500 francs à une personne seule pour vivre dignement (c.f. normes de pauvreté définies par l'OFS), on considère que le travail de ces personnes vaut, économiquement parlant, moins qu'une demi-vie, largement moins que ce qui est nécessaire pour survivre.

Nous souhaitons interpeller le Conseil d'Etat afin de lui demander s'il est conscient des dérives que représente un tel système et nous assurer que le canton de Neuchâtel ne suivra pas l'exemple saint-gallois.

Cosignataires: D. de la Reussille, A. Bringolf, P.-A. Thiébaud, G. Hirschy, M. Ebel, Y. Stalder, D. Angst, V. Pantillon et J.-C. Pedroli.